



LE POSTILLON EUROPE

Luuk Van Middelaar, un Européen sans complaisance

Dans « Quand l'Europe improvise » (Gallimard), le philosophe néerlandais évalue forces et faiblesses du continent.

Spécialiste des questions européennes et de philosophie politique, Luuk Van Middelaar publie un essai très éclairant sur la machine bruxelloise et les enjeux européens. « Quand l'Europe improvise » (Gallimard, 416 p., 24€) offre une grille de lecture fine des crises qui ont frappé l'Union depuis dix ans. Francophone, son auteur vit à Bruxelles ■

Le Point : Vous avez intitulé votre ouvrage « Quand l'Europe improvise ». Est-ce positif ou négatif ?

Luuk Van Middelaar : J'ai choisi le verbe « improviser » précisément parce qu'il est ambigu. L'improvisation peut résulter d'une impréparation face à une crise. Cela signifie qu'on n'y a pas réfléchi en amont. En cela, la charge du mot est négative. Mais l'improvisation, c'est aussi une capacité à faire face à l'imprévu, ce qui nécessite de dépasser les règles habituelles ou de combler l'absence de règles. Là, c'est plutôt positif, comme dans le jazz. C'est davantage cet aspect que je montre : à travers la crise de l'euro, celle des migrants, de l'Ukraine ou atlantique avec l'élection de Trump et le Brexit, l'Union européenne a été capable d'improviser. Les structures traditionnelles de décision bruxelloises ne permettaient pas de surmonter ces crises. L'Union s'est découvert des ressources inattendues. Bien sûr, tout n'a pas été parfait, et la lisibilité de son action politique échappe encore au plus grand nombre. Je révisé dans ce livre la perspective européenne et évalue les forces de cette Europe qui improvise. Les crises qui se sont succédé depuis dix ans l'obligent à regarder en face trois vérités : cette Union n'est pas technocratique mais politique ; si elle veut préserver le mode de vie européen, elle doit se comporter comme une véritable puissance parmi les puissances ; pour faire face à ce défi, ses institutions doivent mieux entendre les peuples. Aucune des trois institutions – le Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement, la Commission et le Parlement – ne correspond vraiment à la division

ordinaire des pouvoirs, ce qui rend l'action de l'Union illisible. **Comment en est-on arrivé là ?**

À l'origine, dans les années 1950, le projet de construction européen consiste à dépolitiser au maximum la décision par le droit. On s'entend sur des normes, et une instance bureaucratique, la Commission, les applique. Or, à cette époque, c'est une idée brillante ! On écarte les Etats car, au sortir de la guerre, il y a encore trop de ressentiment entre les nations. C'est ainsi que fonctionnent la Communauté du charbon et de l'acier, la Politique agricole commune, le Marché unique... Dans cette acception, la Commission est la gardienne des traités. Mais la France, dans la tradition gaulliste d'un exécutif fort, pousse à la création d'une instance qui réintroduit la politique par

le haut. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing obtient, en effet, la création du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement. En contrepartie, les Allemands, les Belges et les Italiens obtiennent l'élection directe du Parlement européen, jusqu'alors peuplé de parlementaires nationaux. Et l'Allemagne contribuera à accroître les pouvoirs du Parlement par la suite. Or ces trois projets de construction cohabitent sans s'annuler. Pour prendre une image, l'Europe est une cathédrale construite par trois architectes dans trois styles différents, gothique, roman et baroque. Et chacun continue dans son style.

Cela entraîne forcément beaucoup de confusion...

En tout cas, selon la perspective sous laquelle on observe la cathédrale européenne, on ne voit pas la même chose et le rôle de la Commission n'est jamais le même. Pour les tenants du fédéralisme, le Parlement a vocation à prendre le pas ; la Commission joue alors le rôle d'un gouvernement. Pour les tenants du confédéralisme, l'instance suprême est incarnée par le Conseil européen et, dans ce cas, la Commission n'est qu'une sorte de secrétariat général à sa disposition qui met en œuvre ses orientations. Pour d'autres, c'est l'approche dépolitisée qui doit primer : l'essentiel réside



Luuk Van Middelaar
Né en 1973,
ce philosophe
néerlandais
enseigne le droit
européen à Leyde
(Pays-Bas).

« L'Europe est une cathédrale construite par trois architectes dans trois styles différents : gothique, roman et baroque. »



Union, rigueur et exemplarité...
Voilà les racines de l'Europe.

dans la règle, les traités que la Commission fait appliquer rigoureusement. Entre ces trois projets, la lutte est en cours.

Ce système tridirectionnel peut-il faire face aux crises ?

Un système conçu pour mener une politique de la règle n'est pas à même de passer, par un simple coup de baguette magique, à une politique de l'événement. Je prends un exemple : quand il a fallu faire face à la crise migratoire, l'Union a perdu le contrôle de la situation. Le cadre réglementaire a cédé sous le poids des intérêts stratégiques divergents et sous l'impact déstabilisant du réel sur les opinions publiques. Bruxelles n'a pas voulu voir le fossé entre ce qui est administrativement possible et ce qui est politiquement nécessaire dans une situation d'exception. La commission Juncker a péché par suffisance. Elle a cru pouvoir gérer les migrants comme on administre les quotas de pêche ! Suffisance technocratique, comme si les « quotas d'asile obligatoires » à partir de critères objectifs comme la démographie ou la prospérité pouvaient faire fi des questions touchant à l'identité, à la citoyenneté, à la souveraineté et même à la religion. Suffisance pratique, car la répartition des migrants nécessitait des moyens que la Commission n'avait pas. Suffisance institutionnelle, enfin, car, à travers cette crise, la commission Juncker a cru pouvoir se passer de l'autorité du Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement. Tout cela pour une lutte de prestige et de pouvoir.

ILLUSTRATION : TARTRAIS POUR « LE POINT »

Comment pouvait-elle espérer réussir à vaincre la farouche opposition du public si les dirigeants européens au plus haut niveau ne se sont pas accordés sur ce problème ?

Et le problème s'est aggravé avec l'arrivée au pouvoir des populistes en Italie. Pensez-vous que la crise migratoire puisse être mortelle pour l'Union ?

Nous ne sommes pas préparés à une nouvelle crise migratoire. La libre circulation dans l'espace Schengen n'y survivrait pas. Or l'avantage de la libre circulation intérieure n'est pas lié à la charge de protéger la frontière extérieure commune. Cela explique le comportement irresponsable de la Grèce et de l'Italie du Sud, qui ont laissé passer nombre de migrants pendant des années, puis de l'Allemagne et d'autres pays du Nord, qui savaient très bien que les règles de Dublin faisaient reposer le fardeau sur le Sud. Il faut pouvoir lier les deux aspects : ne pourront tirer avantage de la libre circulation intérieure que ceux qui font leur devoir sur la frontière extérieure et contribuent à la charge de l'asile. Cela obligerait la Hongrie de Viktor Orban, la Pologne et la Slovaquie à faire un choix clair : jouir de Schengen en assumant la sécurité et l'hospitalité que cet espace impose.

Qu'est-ce qu'Emmanuel Macron a apporté à l'Europe ?

Il apporte un concept nouveau, celui de « souveraineté européenne », et s'approprie le concept de « l'Europe qui protège », apparu après le Brexit. Sur ce second aspect, il obtient quelques avancées avec la révision de la directive sur le travail détaché. Il fait progresser l'Europe de la défense, mais le ralliement de 27 Etats membres à la politique de défense commune est autant un succès en nombre que la promesse de grandes complications sur le terrain, tandis que le principal partenaire, le Royaume-Uni, ne sera plus dans l'Union.

Sur la souveraineté, thème qui saisit bien la tâche de l'Europe à l'époque de Trump, les avancées sont maigres. Les Allemands ont beaucoup atténué ses ambitions pour un budget de la zone euro. De sorte que sa tentative d'anticiper la prochaine crise financière reste lettre morte. Par conséquent, la prochaine vraie réforme se fera à l'occasion d'une nouvelle tempête monétaire – déclenchée, qui sait ? par le gouvernement Salvini-Di Maio –, une fois de plus sur le mode de l'improvisation. Macron a joué de malchance. Les élections allemandes ont été si délicates qu'elles privent Angela Merkel, sa partenaire privilégiée, d'une grande capacité d'action. Ensuite, il demeure, aux yeux des Européens, un Français qui raisonne selon les canons de la France, qui ne sont pas les plus adaptés au champ de bataille européen. Quand il propose un « ministre de la zone euro », cela fait un flop parce que c'est un Meccano d'énarque. Il aurait dû poser le problème différemment, en termes d'objectifs. Enfin, l'action du président Macron ne répond pas à l'angoisse européenne du moment, à savoir les migrations. Sa difficulté à se positionner dans le débat national sur les thèmes de l'identité et de l'immigration se répercute au niveau européen. Il a mis l'accent sur la zone euro quand les peuples européens attendent une réponse à la crise identitaire ■ PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL BERRETTA